



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2019

Marlène Schiappa propose la nomination de Brigitte Grésy à la présidence du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) a pour mission de formuler des recommandations au gouvernement en matière de droits des femmes. Ces six dernières années, il a participé à la définition, par le gouvernement, de politiques publiques en faveur de l'égalité femmes hommes. Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, l'avait d'ailleurs saisi de plusieurs rapports, notamment sur les « actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical », le « budget sensible au genre » ou « l'articulation des hauts fonctionnaires Égalité femmes hommes ».

Alors que s'ouvre cette année sa troisième mandature, Marlène Schiappa propose la nomination de Brigitte Grésy à la présidence.

Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) depuis 2013 et membre de la commission « Lutte contre les stéréotypes sexistes et la répartition des rôles sociaux » du HCE, Brigitte Grésy est une experte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle assurera les deux fonctions jusqu'à la fin de son mandat au CSEP. La Secrétaire d'Etat lui confiera une mission de préfiguration pour intégrer l'égalité professionnelle dans les missions du HCE.

Le prochain HCE verra ses membres nommés pour 2 ans renouvelables une fois. La parité dans les nominations entre les femmes et les hommes sera enfin respectée, avec :

- 12 élus ;
- 20 représentants d'associations concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 22 personnalités qualifiées en raison de leur compétence et de leur expérience dans les domaines des droits des femmes et de l'égalité.

D'autres membres, directement concernés par les sujets traités par le HCE, seront également invités à participer aux travaux du Haut conseil sans disposer de voix délibérative.